

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi vingt-trois janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Conques-en-Rouergue, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, Davy LAGRANGE, s'est réuni conformément aux dispositions légales, dans la salle du Conseil, au sein de la mairie située 2, place de la Mairie, commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Présences et procurations

- **Élus présents (18)** : Agnès BONNEFONT-LE CUNFF, Michèle BUSSINGER, Michel CABROL, Jean-Luc CALMELS, Aurélie CARLES, Annie CARRIER, Bertrand CAYZAC, Michaël CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Fabienne LAVILLE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, Eugénie MANHARIC, Aline SOLIGNAC, Angélique BONY-VIARGUES.
- **Pouvoirs (3)** : Benoît ANTERRIEUX, représenté par Jean-Claude DELAGNES ; Serge FABRE, représenté par Annie CARRIER ; Marie-Noëlle PINQUIÉ-DOUMBOUYA, représentée par Eugénie MANHARIC.
- **Élus absents (2)** : Maryline LAQUERBE, Christophe IZARD.

Secrétaire de séance : Annie LAMPLE

Date de convocation et d'affichage : 19 janvier 2025

Monsieur le Maire constate que le **quorum est atteint**.

Validation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du **26 novembre 2024** est adopté **sans observation**.

I. Questions diverses

1. Présentation des projets du Conseil Municipal des Enfants (CME)

- L'ensemble des élus du CME, issus des deux écoles de la commune, ainsi que le directeur de l'USEP, **Monsieur Julien MAKOTA**, ont présenté leurs initiatives.
- Le **CME se réunit mensuellement**, en principe **le premier jeudi de chaque mois**, afin d'exprimer les besoins des jeunes.
- Parmi les projets récemment menés :
 - Une **campagne de sensibilisation** des familles sur l'importance des zones humides, matérialisée par un marquage spécifique aux abords des bouches d'égout.
 - Une action en faveur de la solidarité avec la collecte de bouchons en plastique pour l'association "**Les Bouchons d'Amour**".

- La participation au **rassemblement départemental** permettant d'enrichir les réflexions des jeunes, ainsi qu'aux actions communales organisées dans le cadre du **Téléthon**.
2. **Point sur le fonctionnement de l'ADMR**, présenté par **Monsieur CLOT**.
 3. **Organisation des opérations communales du Téléthon**, en lien avec les associations du territoire, exposée par **Madame Josette LALA**.

II. Délibérations

Délibération N° 23012025-1 et 2

OBJET : Projet de **pump track** à **Saint-Cyprien-sur-Dourdou** – Approbation des travaux et du plan de financement – Demande de subvention auprès de l'État, de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron.

Le projet, initié par les **jeunes du CME**, a été présenté au Conseil Municipal. Les devis réalisés estiment le coût des travaux à **98 730 € HT**.

- **Vote : Adopté à la majorité**, avec **une abstention** (Madame Angélique BONY-VIARGUES).

Délibération N° 23012025-3

OBJET : Acquisition de **parcelles cadastrales** section **F n°104, 105, 106 et 107**, appartenant à **Madame Catherine DELOUVIER, Madame Françoise DELOUVIER épouse Germaine-Terrasse, Madame Martine DELOUVIER épouse Alaïa et Monsieur Lucien MAURIZE**, situées à **La Bade et Ourtoule, Conques**.

L'objectif de cette acquisition est de permettre **l'aménagement du site du Bancarel**, en partenariat avec la **DREAL**, dans le cadre du **projet Grand Site de France** et en lien avec le **syndicat mixte de préfiguration**.

- **Vote : Adopté à l'unanimité**.

Délibération N° 23012025-4

OBJET : Budget primitif – Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Cette autorisation permet à la commune d'assurer le **paiement des factures d'investissement** dans la limite de **25 % des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent**, soit :

Chapitre	Montant voté en 2024	Montant autorisé (25%)
21 - Immobilisations corporelles	973 000 €	243 250 €
20 - Immobilisations incorporelles	21 500 €	5 375 €
23 - Immobilisations en cours	1 150 000 €	287 500 €

- **Vote : Adopté à l'unanimité**.

Délibération N° 23012025-5

OBJET : Modification des tarifs de location d'un logement situé au lieu-dit **La Rivière**.

Ce logement, situé à proximité du restaurant "**La Rivière**", pourra être loué temporairement aux **saisonniers** pendant la **période estivale**.

- **Loyer fixé à 150 € par mois.**
- **Cette location sera limitée à la saison estivale** en raison des **risques d'inondation**.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-6

OBJET : Fixation des tarifs de location de la salle "**La Rotonde**", située au **Centre Européen**, à Conques.

- Cette salle sera mise à disposition des **habitants du territoire** selon les mêmes modalités que les autres salles associatives (caution, assurance, forfaits chauffage et ménage).
- **Disponibilité toute l'année, sous réserve des réservations en cours.**
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-7

OBJET : Autorisation d'ouverture d'enquêtes publiques nécessaires aux régularisations cadastrales et à la vente de parcelles dans les communes déléguées de **Saint-Cyprien-sur-Dourdou et Noailhac**.

Monsieur le Maire rappelle que la commune regroupe **les demandes d'enquêtes publiques** afin de mutualiser les coûts, notamment ceux liés au **déplacement du commissaire enquêteur**.

- Ces enquêtes concernent principalement des **déplacements de chemins ruraux** dont la régularisation est prescrite.
- Une enquête publique prévue à **Saint-Cyprien-sur-Dourdou** ne sera finalement pas engagée en 2025 afin que l'opération soit intégrée dans un **projet global de réaménagement du centre-bourg**.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-8

OBJET : Validation des nouveaux numéros cadastraux pour la régularisation foncière des terrains appartenant à **Messieurs BARRE et FABRE** sur la commune déléguée de **Saint-Cyprien-sur-Dourdou**.

Cette délibération officialise les nouveaux numéros cadastraux des parcelles concernées, conformément aux principes de régularisation foncière votés précédemment.

- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-9

OBJET : Demande de subvention auprès de **l'État** pour le **remplacement des barrières** sécurisant le cheminement piéton dans le village historique de Conques.

Monsieur le Maire présente ce projet en soulignant la difficulté de **concilier conformité réglementaire et mise en valeur du patrimoine**.

- Madame **BONNEFONT** insiste sur le **charme des barrières en bois existantes**.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-10

OBJET : Demande de subvention auprès du **Département** pour le **remplacement et l'installation de barrières** à Conques.

Cette délibération s'inscrit dans la continuité de la précédente, mais concerne **une demande de financement auprès du Département de l'Aveyron**.

- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-11

OBJET : Demande de subvention auprès de la **DREAL** pour la réalisation d'une **étude de réparation de deux murs** à Conques.

Cette étude portera sur :

- **Le mur situé sous la place Jacques Chirac,**
- **Le mur situé sous le bâtiment de l'agence postale communale.**
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-12

OBJET : Demande de subvention auprès de **l'État** pour la réfection en urgence d'un **mur de soutènement en pierres**, situé sur la commune déléguée de **Conques**.

- **Travaux urgents** : Ils débuteront le **7 février 2025**.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Une autre demande de subvention auprès de l'État pour **l'entretien général des murs de soutènement en pierre** a été **annulée**, dans l'attente des résultats de l'étude menée avec la DREAL.

Délibération N° 23012025-13

OBJET : Demande de subvention auprès du **Département** pour la **sécurisation des centres-bourgs** et le **déplacement du pont bascule**.

- Montant total des dépenses prévisionnelles :
 - **Sécurisation des bourgs** des quatre communes déléguées : **46 450 €**.
 - **Déplacement du pont bascule** : **60 000 €**.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-14

OBJET : Demande de subvention auprès de **l'État** pour la **sécurisation des centres-bourgs et le déplacement du pont bascule**.

Cette délibération est identique à la précédente, mais elle concerne **une demande de financement auprès de l'État**.

- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-15

OBJET : Lancement d'études pour la **requalification du Trésor de Conques**.

Monsieur le Maire retrace l'**historique du projet**, qui vise à valoriser cet élément patrimonial.

- Un **appel d'offres sera lancé** afin de sélectionner un **maître d'œuvre** qui accompagnera la collectivité dans la conduite de ce projet.
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-16

OBJET : Convention avec le **Centre de Gestion de l'Aveyron** pour l'adhésion au service de **médecine professionnelle**.

Cette délibération concerne **le renouvellement de la convention** permettant à la commune de bénéficier des services de **médecine du travail**.

- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-17

OBJET : Signature de nouveaux **baux entre la commune et les associations médico-sociales**, notamment **Les Myosotis** (accueil de jour) et **l'ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural).

- Montants des loyers fixés en tenant compte des contraintes budgétaires des associations et en adéquation avec l'emprunt contracté par la commune :
 - **Les Myosotis : 1 200 €.**
 - **L'ADMR : 100 €.**
- **Vote : Adopté à l'unanimité.**

Délibération N° 23012025-18

OBJET : **Décision modificative n°6/2024** – Budget principal 2024 – Virement de crédits.

Un **excédent de recettes** est constaté et affecté aux **dépenses courantes** (chapitre 011).

Désignation	Nouveaux crédits en dépense	Nouveaux crédits en recette
R 7062 – Redevance et service à caractère culturel		5 000 €
D 60612 – Énergie – Électricité	5 000 €	
Total fonctionnement	5 000 €	5 000 €

Vote : Adopté à l'unanimité.

III. Clôture de séance

L'ordre du jour étant **entièrement traité, la séance est levée à 21h00.**

Le Maire

Davy LAGRANGE

Le Secrétaire de séance

Annie LAMPLE